

[Imprimer](#)**Arrêté Ministériel n° 3271 en date du 28 février 2013****Arrêté Ministériel n° 3271 en date du 28 février 2013 portant création et organisation du Projet « Kiosque Emploi ».**

Article premier. – Il est créé au sein de l'Unité de Coordination et de Suivi des Projets et Programmes du Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Promotion des valeurs civiques, un projet dénommé « Kiosque-Emploi ».

Art. 2. – Le projet « Kiosque-Emploi » a pour mission de promouvoir l'information de proximité sur le marché du travail au Sénégal.

Art. 3. – Le projet « Kiosque-Emploi » intervient sur toute l'étendue du territoire national.

Art. 4. – Le projet « Kiosque-Emploi » est créé pour une durée de cinq (05) ans.

Art. 5. – Le projet « Kiosque-Emploi » est piloté par une unité de gestion dénommée « Unité de gestion du projet ».

Art. 6. – L'Unité de gestion du projet comprend :

- un Coordonnateur, chef du projet ;
- un gestionnaire ;
- une assistante ;
- un comptable ;
- un chauffeur ;

Art. 7. Le coordonnateur de l'Unité de gestion du Projet est nommé par le Ministre de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Promotion des Valeurs civiques.

Art. 8. – Le Coordonnateur de l'Unité de Coordination et de Suivi des Projets et Programmes assure la super-vision du Projet « Kiosque-Emploi ».

Art. 9. – Le présent arrêté qui prend effet à partir de la date de signature, sera enregistré et publié partout où besoin sera.

<http://www.jo.gouv.sn>